



Proprietaire dite sous la loi besson

Par **christine**, le **24/02/2009 à 16:39**

Je suis locataire depuis aout 2008, ou j'ai signé un bail a la date d'entree dans les lieux c'est a dire le 5, sauf que la proprietaire habite dans le sud alors il a fallu attendre qu'elle nous le renvoie, sauf que la elle nous envoie un autre bail ou le contenu a change, donc nous avons refuse de faire signer le cautionnaire car le bail avait change sans notre consentement. Puis au bout de 2 mois elle nous envoie un papier que nous devons retourner a la CAF et la nous nous apercevons qu'elle a signalee qu'elle etait sous la loi Besson sauf que nous nous payons pas un loyer sous la loi Besson. Après renseignements pris, elle nous fait payer 200 € de plus que cela autorisé... Elle fait la muette a nos diffierents courriers et mails. Nous savons que faire ?

Elle ne veut pas changer le contrat d'EDF a notre nom, donc elle nous fait des factures à "sa sauce" nous refusons et demondons les factures EDF mais depuis 4 mois nous avons rien reçu, alors qu'avant elle nous demandait 279 € pour 2 mois....

Lorsque nous avons eu un retard de 2 jours pour regler le loyer, elle a fait appel a des amis qui venait a notre domicile et au tel sur mon lieu de travail ? Nous avons menace de porter plainte pour harcelement, depuis elle se calme puisque nous avons plus de nouvelle. Que devons nous faire pour la loi Besson ?